

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le jeudi 24 avril 2014 à 19h40
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick, M. HANSMANN Frédéric, Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul,
M. LEHNER Jean-Christophe (a donné procuration à M. WANTZ Stéphane),
Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick, Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel,
Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane

Membre absent excusé : M. LEHNER Jean-Christophe a donné procuration à M. WANTZ Stéphane

Membre absent non excusé : /

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15

N°35/2014

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°36/2014

Objet : Elections européennes : composition du bureau de vote

La composition du bureau de vote a été établie.

N°37/2014

Objet : Acquisition foncière : M. STRIEBEL Pascal / Commune : délégation de signature

VU la délibération D5 du 4 novembre 2013, relative à l'acquisition de la parcelle n° 236/8 section 4 dont l'actuel propriétaire est M. STRIEBEL Pascal,

VU que cette délibération charge M. le Maire de l'établissement d'un acte administratif pour la vente de cette parcelle et autorise l'adjoint au maire, M. HAENSEL à signer l'acte,

VU la délibération N°22/2014 du 28 mars 2014 relative à l'élection des Adjoints suite aux élections municipale qui se sont déroulées le 23 mars 2014

Considérant que Mme CAVODEAU Marie-Josée est désormais 1^{ère} adjointe au Maire

M. le Maire, propose d'autoriser Mme CAVODEAU Marie-Josée, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer l'acte administratif.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Mme CAVODEAU Marie-Josée, 1^{ère} adjointe au Maire, à signer l'acte administratif.

N°38/2014

Objet : Autorisation permanente et générale de recours à l'Opposition à Tiers Détenteur (OTD)

VU l'ordonnance du Statthalter impérial du 26/05/1905 et l'ordonnance du 05/05/1906 portant instruction sur l'application par les perceptions du règlement des poursuites du 26/05/1905

La possibilité offerte par ce texte permet d'accélérer les poursuites en supprimant le délai de transmission de l'autorisation individuelle. Cette autorisation facilite également la mise en place d'un enchaînement cohérent et fluide des actions contentieuses et garantit aux redevables un traitement équitable.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne au trésorier de BARR, l'autorisation d'émettre les oppositions à tiers détenteur (OTD) qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis.

N°39/2014

Objet : Produit irrécouvrable : acceptation en non-valeur

Considérant le titre n° 221 émis le 31 janvier 2013 pour l'enlèvement de déjections

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer les créances n'ont pas abouti ou que les sommes étaient trop modiques pour engager des poursuites et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Considérant que, dans un souci de bonne gestion, il est inutile de faire figurer, en report, des sommes qui ne pourront être perçues par suite à des absences, faillites, insolvabilité ou indigence des débiteurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'admettre en non-valeur les sommes suivantes au budget général :
 - o Budget 2013 -> Enlèvement de déjections : 20 €
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable,

Le mandatement correspondant sera imputé sur les crédits ouverts à l'article 6541

N°40/2014

Objet : Budget « commune »

Budget primitif 2014

M. le Maire présente le budget primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 900 429,20 €
- Recettes : 900 429,20 €

Investissement :

- Dépenses : 352 270,65 €
- Recettes : 352 270,65 €

Les dépenses de la section fonctionnement concernent principalement les charges liées au caractère général de la commune (électricité, chauffage, entretien général de la commune, les charges relatives au personnel et les frais assimilés).

Les dépenses d'investissement relèvent plus particulièrement de la création, de l'amélioration du patrimoine communal. Pour l'exercice 2014, il est proposé, entre autres dans la section d'investissement, des travaux de voirie et de bâtiments, l'acquisition de matériel technique et administratif.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, décident, à l'unanimité,

- de voter le budget primitif 2014 comme énoncé ci-dessus,
- de charger M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des différents organismes pour les demandes de subvention qui se présenteront.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2014

N°41/2014

Objet : Vote de taxes

Le maire donne lecture des bases d'imposition et du produit qui en découle pour l'exercice 2014 :

Objet	Bases imposition 2013 (pour info)	Bases imposition 2014	Taux/%	Produits/€
Taxe d'habitation	848 649	860 300	14.40	123 883,20
Taxe foncière (bâti)	771 422	780 400	6.22	48 540,88
Taxe foncière (non bâti)	135 491	137 000	23.20	31 784,00
CFE	301 640	304 100	14.30	43 486,30
			TOTAL	247 694,38

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taxes communales pour 2014.

N°42/2014

Objet Création d'une régie de recette

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n°32/2014 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 autorisant M. le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 24 avril 2014 ;

Le conseil municipal décide :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès de la mairie de la commune de Mittelbergheim

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie 12 rue Principale 67140 MITTELBERGHEIM

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

- Publications diverses vendu au prix d'achat
- Objets promotionnels vendu au prix d'achat

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- espèces
- chèques

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance.

ARTICLE 5 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 € (mille cinq cent euros).

ARTICLE 6 - Le régisseur est tenu de verser au la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et au minimum une fois par trimestre.

ARTICLE 7 - Le régisseur verse auprès du comptable du Trésor la totalité des justificatifs des opérations de recettes et au minimum une fois par trimestre.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2014

ARTICLE 8 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;
ARTICLE 9 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;
ARTICLE 10 - Le mandataire ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;
ARTICLE 11 - Le conseil municipal représenté par le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

N°43/2014

Objet : Divers

- Union Sportive de Mittelbergheim : M. le Maire a été informé que le Président de l'USM a démissionné.
- Prochaines commissions :
 - Commission affaires scolaires et jeunesse : lundi 28 avril à 18h
 - Commission eau, assainissement, forêt, environnement et voirie : mercredi 30 avril à 18h30
- Fermeture de la mairie du 1^{er} au 12 mai inclus.
- Compte rendu du conseil d'école :
Après lecture, il n'a pas recueilli un avis favorable de la part du conseil municipal.
- Les nouveaux horaires scolaires ont été confirmés par l'éducation nationale, à savoir :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h30-11h30 ; 13h30-15h45
Mercredi	8h30-11h30
- Balayage des rues : un essai va être réalisé avec la balayeuse de la ville de Barr.
- Plantation : samedi 26 avril à 9h.
- Bons géranium : ils sont disponibles à partir du 13 mai à la mairie. Une permanence sera également effectuée le mercredi 7 mai de 9h à 11h et de 17h à 19h.
- Une structure en bois de l'aire de jeu est cassée ; la réparation coûte 540 €.
- Publication des comptes rendu de séance du conseil municipal :
 - Les comptes rendus sont désormais publiés dans leur intégralité sur le site internet www.mittelbergheim.fr
 - Ils sont également envoyés au journal « Dernières Nouvelles d'Alsace » par la mairie.
- Une cigogne a été percutée dans le village. Il faut faire ralentir les véhicules.
- Rapport de commissions :
 - Commission tourisme, culture, communication et fleurissement :
Projet de mise en place d'un marché paysan au courant de l'été ;
Projet de mise en place d'un nid de cigogne.
 - Commission eau, assainissement, forêt, environnement et voirie :
Un point a été fait sur les réseaux électriques et le réseau de fibre optique ;
Avancement des travaux rue de la Montagne ;
Projet de nettoyage des fossés. Ceux-ci ont été répertoriés par la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h.

Mittelbergheim, le 28 avril 2014
Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2014

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
Commune de Mittelbergheim

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 AVRIL 2014

DATE DE LA CONVOCATION : 17 AVRIL 2014

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

N°	Titre	Page(s)
35 / 2014	Approbation du compte-rendu de la dernière réunion	1
36 / 2014	Elections européennes : composition du bureau de vote	1
37 / 2014	Acquisition foncière : M. STRIEBEL Pascal / Commune : délégation de signature	1
38 / 2014	Autorisation permanente et générale de recours à l'Opposition à Tiers Détenteur (OTD)	1-2
39 / 2014	Produit irrécouvrable : acceptation en non-valeur	2
40 / 2014	Budget « commune » - Budget primitif 2014	2
41 / 2014	Vote de taxes	3
42 / 2014	Création d'une régie de recette	3-4
43 / 2014	Divers	4